



COMMUNE
DE

Saint-Christophe-du-Ligneron

85670

COMPTE RENDU DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire,
Lundi 15 Janvier 2018 à 20 h 30.

Étaient présents : Mmes et MM. Thierry RICARDEAU, Président de séance, Jean-Claude BIRON, Michel QUAIREAU, Émilie BOCQUIER, Sylvia GUIHOT, Carine MIGNÉ, Jacques RIGALLEAU, Olivier ABILLARD, Marie-Ange FOUQUET, Auguste GUILLET, Patrick CHANSON, Isabelle AVERTY, Sébastien SEGRET, Maryse COUGNAUD, Florent JOURDAN, Michelle REGEASE, Henri de la ROCHE SAINT ANDRÉ, Malik RABIA.

Absent et excusé : Mme Nadia RABREAU (pouvoir à Thierry RICARDEAU).

Absents : M. Jean-Christophe RAGUET, Mme Mathilde BRIAND.

Secrétaire de séance : Mme Maryse COUGNAUD.

Le compte-rendu de la réunion du 20 Décembre 2017 est approuvé.

Monsieur Malik RABIA interroge Monsieur le Maire concernant la mise en place des cartes de déchetterie par Challans Gois Communauté. Il s'inquiète des personnes âgées qui risquent de rencontrer des problèmes quant à l'inscription et la demande via internet de cette carte. Il demande à ce que la Mairie soit un espace d'aide pour les personnes en difficulté afin d'effectuer les démarches en leur lieu et place.

Monsieur le Maire précise que c'est déjà le cas. Nous avons fait remonter cet inconvénient. Le secrétariat relie l'information relative à la mise en place des cartes de déchetterie depuis quelques semaines maintenant. Un focus sera fait dans le prochain bulletin municipal. Pour rappel, ces cartes prendront effet milieu d'année 2018 ce qui laisse le temps aux Ligneronnais de procéder aux démarches nécessaires. Il encourage aussi la solidarité, celle qui consiste à aider son voisin, plus âgé.

🔗 1 – TRAVAUX SUR LE LIGNERON

➤ **1-1 Intervention de Monsieur Ludovic PRIOU, Technicien du Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay**

Monsieur Ludovic PRIOU présente à l'Assemblée les travaux réalisés en 2017 par le Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay. En préambule, il rappelle que le Syndicat regroupe 37 communes, qui composent 5 500 ha de Marais et 300 km de cours d'eau et d'affluents.

Challans Gois Communauté adhère au Syndicat Mixte pour la compétence « entretien des cours d'eau » et Saint Christophe du Ligneron adhère pour le schéma d'aménagement des cours d'eau. Les programmes d'actions courent sur 5 ans et sont déclarés d'intérêt général.

L'agent technique municipal François LOIZEAU, en qualité de référent à la gestion de l'eau sur la commune, participe à cette présentation.

❖ **Etat d'avancement 2017**

▪ **Entretien et restauration des marais et des cours d'eau dans un intérêt collectif**

- Restauration de la ripisylve : Rivière le Ligneron – la Boivinière à la Grande Benetière pour un coût d'action de 26 496 € HT (dont 80% subventionné par l'Agence de l'Eau et le Département de la Vendée),

- Franchissement piscicole des petits ouvrages : pont de la route de Mon Rêve – Le Ligneron pour un coût d'action de 1 653,67 € HT (dont 80% subventionné par l'Agence de l'Eau et la Région des Pays de la Loire),

- Travaux de renaturation : Le Ligneron à la Bironnière pour un coût d'action de 18 249,63 € HT,

▪ Lutte contre les rongeurs aquatiques nuisibles

Les objectifs de cette lutte sont de :

- limiter les détériorations de berges,
- réduire les dégâts sur les cultures,
- santé publique (leptospirose).

Le 4 avril 2017, le Syndicat des Marais a organisé une réunion d'information et de mobilisation des piégeurs et chasseurs volontaires. Le piégeage ou tir au fusil est réalisé par l'agent des marais et des volontaires en échange d'une prime de 1,70 € par rat capturé. En 2017, il a été recensé un seul piégeur et 10 captures.

❖ Programme d'actions prévisionnel 2018

▪ Entretien et restauration des marais et des cours d'eau dans un intérêt collectif

- Aménagements hydrauliques anciens : lieu-dit « ancienne piscine »,

Monsieur le Maire souhaite qu'une réflexion soit menée sur la mise en place d'un circuit autour du Ligneron en partant du site de l'ancienne piscine pour aller à celui de la Cautuère,

- Restauration morphologique par des banquettes minérales
- Restauration de la ripisylve et l'abattage de peupliers pour un coût d'action de 15 500 € HT,
- Travaux de renaturation : Le Ligneron/la Sortière à la Colinière et au niveau de la Boivinière pour un coût d'action de 25 920 € TTC.

▪ Lutte contre les rongeurs aquatiques nuisibles

Les perspectives 2018 de cette lutte sont les suivantes :

- Mobiliser de nouveaux piégeurs en dynamisant le prêt de matériel,
- Augmenter la prime de capture,
- Donner des cages pour les piégeurs de l'année 2017,
- Trouver de nouveaux chasseurs.

Monsieur le Maire demande qu'un contact soit pris avec la Société de Chasse afin de trouver de nouveaux piégeurs.

Monsieur François LOIZEAU rappelle la montée du niveau des eaux provoquant l'accumulation d'embâcles.

Monsieur Auguste GUILLET souligne la nécessité, et l'obligation, qu'ont les exploitants et propriétaires de poursuivre le travail accompli par un entretien régulier des berges.

De manière générale, les élus référents, les agriculteurs et les agents de la Commune sont très satisfaits des travaux réalisés.

Monsieur le Maire rappelle le projet touristique et environnemental à partir de l'ancien site de la piscine jusqu'au site de la Cautuère, appartenant aujourd'hui à Vendée Eau.

🔗 2 – CHALLANS GOIS COMMUNAUTÉ

➤ 2-1 Taxe des ordures ménagères

Dans le prolongement des informations déjà portées sur le sujet, Monsieur le Maire informe d'une réunion tenue le 20 décembre dernier, organisée par Challans Gois Communauté en présence de 4 agents de la Direction Départementale des Finances Publiques et lui-même afin d'évoquer le problème de la taxe des ordures ménagères.

L'erreur de calcul du taux a bien été confirmée.

Les services fiscaux doivent déterminer le taux de taxe sur le foncier bâti communal réellement applicable en 2018.

Challans Gois Communauté va compenser le trop perçu de TEOM (environ 44 000 €) à notre commune. La possibilité demandée par Monsieur le Maire d'un remboursement du trop perçu par les services fiscaux à chaque Ligneronnais s'avérant possible, le seul moyen est de réajuster à la baisse le taux de foncier bâti dès 2018.

Monsieur le Maire propose qu'au futur budget, hors évolution liée à l'évolution de l'inflation, soit appliquée :

- une première baisse correspondant au montant exact du nouveau TFB (environ - 2.5 points)
- une seconde baisse correspondant au trop perçu auprès de chaque foyer (environ - 2.5 points)

En 2019, le taux sera relevé au taux corrigé, le remboursement 2017 ayant été réalisé.

Il rappelle que CGC a engagé l'étude pour la mise en œuvre d'une tarification individuelle incitative en 2020.

↳ 3 – URBANISME ET ENVIRONNEMENT

➤ 3-1 Installation Classée pour la Protection de l'Environnement – SAS BioPommeria

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'enquête publique relative à la demande de la SAS BioPommeria en vue d'obtenir l'autorisation relative à la construction d'une unité de méthanisation située sur le territoire de la Commune de Sèvremont (Vendée), la construction de deux silos de stockage de digestat sur les communes de Brétignolles et de Genneton (Deux-Sèvres) et le plan d'épandage associé sur des communes des départements de la Vendée, des Deux-Sèvres et du Maine-et-Loire.

Résultat du vote à main levée : 19 votants, 17 pour, 2 abstentions.

➤ 3-2 Assainissement – Station d'Épuration – Sous-traitant

Dans le cadre des travaux de construction d'une Station d'Épuration et sur proposition du Cabinet SICAA Etudes de Belleville-sur-Vie, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les déclarations de sous-traitances de second rang, pour le marché de construction d'une station de traitement des eaux usées attribué à l'entreprise SAUR et sous-traité à ROTURIER, de :

- SARL NAULEAU MACONNERIE de Froidfond concernant la fourniture et la pose de la couverture et des enduits pour un montant de 5 694,22 € HT,

- AFC MENUISERIE de Challans concernant la fourniture et la pose de la charpente des menuiseries et du placo pour un montant de 8 648,30 € HT.

➤ 3-3 Assainissement – Avenant Contrat de Gérance

Nous avons signé le 11 juillet 2016 un avenant n°2 au contrat de gérance avec la SAUR pour une durée allant jusqu'au 31 Décembre 2017 dans l'attente de la construction de la Station de traitement des eaux usées. Etant donné que ces travaux sont en cours de et non terminés à ce jour, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de passer un avenant n°3 pour une prorogation jusqu'au 30 avril 2018, pour un coût de 9 152,50 € HT.

Monsieur le Maire informe que cette tarification a fait l'objet d'une négociation.

Monsieur Malik RABIA demande où en est le dossier des conventions de servitude relatives aux passages de canalisations pour relier les réseaux EU arrivant à Beauséjour à la future Station d'Épuration.

Monsieur Jean-Claude BIRON, après avoir demandé à Monsieur Malik RABIA s'il a des solutions, informe l'Assemblée que seulement 2 conventions ont été signées sur 7. Le Département qui est acquéreur de deux terrains ne peut pour l'instant pas signer puisque les ventes ne sont pas encore effectives. Concernant les 5 autres terrains, les négociations sont en cours. Pour certains des propriétaires, les sollicitations (ex : bornage de parcelle, droit de construction d'un muret en guise de clôture, récupération du bois des arbres qui seront abattus, etc...) et dédommagements sont nombreux et parfois exagérés malgré le caractère d'intérêt général des travaux engagés. L'incohérence aujourd'hui est que la STEP sera viable en juin 2018 alors que les réseaux de transfert des deux lagunes non.

Monsieur le Maire demande, en vain, à Monsieur Malik RABIA si il peut contribuer à débloquer cette situation dans l'intérêt général de la commune.

➤ 3-4 ZAC Multi-Sites Secteur Centre – Convention d'extension du réseau d'eau potable

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la ZAC Multi-Sites Secteur Centre, le Conseil Municipal accepte la proposition technique et financière de Vendée Eau de la Roche-sur-Yon (convention n°04.048.2017) concernant l'extension du réseau d'eau potable pour l'aménagement du Centre Bourg, rue Jean Yole et rue de l'Ermitage, pour un montant de 7 994,16 € TTC.

Résultat du vote à main levée : 19 votants, 17 pour, 2 contre.

➤ **3-5 ZAC Multi-Sites Secteur Centre – Contrat Communal d’Urbanisme – Dossier Travaux**

Monsieur le Maire informe l’Assemblée que ce contrat proposé par le Conseil Départemental de la Vendée vise à encourager les communes à s’engager dans une approche globale de développement et d’aménagement de leur centre-bourg, en soutenant des opérations de renouvellement urbain, de développement des commerces et services et/ou de mise en valeur des aménagements urbains, afin de renforcer l’attractivité des centres-bourgs. **Cette convention est d’une durée de 3 ans. Les travaux sont financés par le Département au taux de 25% dans la limite d’une dépense globale de 500 000 € HT.**

Le Conseil Municipal accepte d’engager la réalisation d’un Contrat Communal d’Urbanisme – Travaux pour l’opération suivante :

- **Aménagement Centre Bourg – ZAC Multi-Sites Secteur Centre** pour les parcelles cadastrées AB 108, AB 135 à 139, AB 373 à AB 377, AB 425, AB 589 à 592, AB 594, AB 597, AB 654 à 659, AB 671, AB 672 et AB 675.

Résultat du vote à main levée : 19 votants, 17 pour, 2 contre.

➤ **3-6 SYDEV – Convention de servitude – Extension de réseau**

Le Conseil municipal accepte à l’unanimité de signer la convention de servitude adressée par la SPIE pour la parcelle YM 1 Chemin rural de la Solitude sur le territoire de St Paul Mont Penit et appartenant à la Commune. Cette servitude est rendue nécessaire pour la réalisation de travaux sur les réseaux de distribution d’électricité, d’éclairage public ou de communications électroniques suite à un accord de permis de construire au lieu-dit l’Hubertière.

➤ **3-7 ZAC Multi-Sites Secteur Centre – Avenant n°1 à la Convention portant engagement des parties du 21 Juin 2016 pour la réalisation de commerces**

Monsieur le Maire rappelle à l’Assemblée que la Commune a signé le 21 Juin 2016 avec Vendée Habitat une convention portant engagement pour la réalisation de commerces et de logements sur la Commune de St Christophe du Ligneron. Au regard d’une modification du programme de construction, le Conseil Municipal accepte de signer l’avenant n°1, qui ajoute la construction d’une bibliothèque municipale et d’un logement en rez-de-chaussée.

Résultat du vote à main levée : 19 votants, 17 pour, 2 contre.

➤ **3-8 ZAC Multi-Sites Secteur Centre – Modification du prix de vente des 2 îlots**

Après présentation de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal accepte le nouveau programme de l’opération et l’offre financière adressés par Vendée Habitat dans le cadre du projet de commerces et de logements sur les îlots A et A’ de la ZAC Multi-Sites Secteur Centre – Phase 1, comme suit :

▪ **Ilot A :**

- **3 locaux commerciaux** (fleuriste, auto-école et restauration) dont la charge foncière est de 200 € HT/m² de surface utile estimée à 141,80 m² soit 28 360,00 € HT,

- **1 logement locatif aidé en RDC et 6 à l’étage**, pour une charge foncière de 8 500 € HT / logement soit un total de 59 500,00 € HT,

- **le 4^{ème} commerce**, réservé à l’Agence Postale, la Bibliothèque Municipale et à la Police Municipale pour une superficie d’environ 111,20 m² SU, au prix d’acquisition de 2 500,00 € TTC / m², soit 278 000,00 € TTC.

▪ **Ilot A’ :**

- **2 logements locatifs aidés**, pour une charge foncière de 8 500 € HT / logement soit un total de 17 000,00 € HT.

Résultat du vote à main levée : 19 votants, 17 pour, 2 contre.

➤ **3-9 ZAC Multi-Sites Secteur Centre – Acquisition du local commercial regroupant l’Agence Postale, la Bibliothèque Municipale et à la Police Municipale**

Après présentation par Monsieur le Maire du nouveau programme de l’opération et l’offre financière adressés par Vendée Habitat dans le cadre du projet de commerces et de logements sur les îlots A et A’ de la ZAC Multi-Sites Secteur Centre – Phase 1, le Conseil Municipal donne son accord pour l’acquisition du 4^{ème} commerce, d’une superficie d’environ 111,20 m² SU pour un prix de vente de

278 000,00 € TTC et regroupant les 3 services municipaux, à savoir : la bibliothèque municipale, l'Agence Postale et le bureau du Policier Municipal.

Monsieur le Maire précise par ailleurs qu'il s'agit du montant maximum que la Commune sera amenée à payer pour acquérir ce bâtiment et que les frais de notaire seront à la charge de la Commune.

Résultat du vote à main levée : 19 votants, 17 pour, 2 contre.

↳ 4 – BÂTIMENTS COMMUNAUX

➤ 4-1 SYDEV – Contribution annuelle maintenance éclairage public 2018

Monsieur Jacques RIGALLEAU présente à l'Assemblée le courrier reçu du SYDEV de la Roche-sur-Yon concernant la contribution annuelle 2018 relative aux travaux de maintenance de l'éclairage public. **Cette contribution s'élève à 4 611,00 € pour l'année 2018**, ce qui représente une augmentation de 3,47 % par rapport à l'année passée, la nouveauté étant que les LED sont désormais garanties 5 ans.

Monsieur Jacques RIGALLEAU informe l'Assemblée que la SPIE effectue 3 passages par an afin d'effectuer les réparations et/ou maintenance. Si la Commune demande une intervention en dehors de ces 3 passages, elle paiera un surcoût de 191 € l'unité.

↳ 5 - ENFANCE, JEUNESSE ET VIE SCOLAIRE

➤ 5-1 Activités Jeunesse – Sortie Hip Hop Festival

Dans le cadre des activités jeunesse, le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité** le devis de **Pick Up Production** de Nantes concernant **15 places accès gradin pour la battle du Festival de Hip Hop** qui se tiendra le **vendredi 2 mars 2018** pour un **montant de 210,00 € TTC**.

➤ 5-2 Activités Jeunesse – Sortie FunShine

Dans le cadre des activités jeunesse, le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité** le devis de **FunShine** de La Ferrière concernant **une sortie pour 12 jeunes le 27 avril 2018** pour **3 activités encadrées, 1 option bubble** pour un **montant de 168,00 € TTC**.

➤ 5-3 Transports Scolaires Primaire – Convention avec le Conseil Régional des Pays de la Loire

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que du fait de la loi NOTRe, **la compétence « Transports » a été transférée du Département à la Région des Pays de la Loire**. La Région a décidé de maintenir l'organisation des transports scolaires en s'appuyant sur des organisateurs secondaires, en l'espèce la Commune. Le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité de signer la convention de délégation de compétences par la Région à l'organisateur secondaire et les conditions d'exercice de cette délégation**.

➤ 5-4 Réforme des Rythmes Scolaires

Madame Emilie BOCQUIER rappelle à l'Assemblée qu'un décret est sorti le 28 juin 2017 permettant aux Communes qui le souhaitent de revenir à la semaine de 4 jours. La décision avait été prise lors de la réunion du Comité de Pilotage sur les Rythmes Scolaires du 4 juillet 2017 de maintenir les Rythmes Scolaires pour la rentrée 2017/2018, comme la très grande majorité des communes, et de réfléchir à une éventuelle suppression du dispositif pour la rentrée scolaire 2018/2019. Le Conseil municipal avait suivi cet avis lors du conseil du 10 juillet 2017.

Le Conseil d'école lors de sa réunion du 9 novembre 2017, s'appuyant sur les résultats d'une enquête réalisée auprès des parents d'élèves par l'APEEP a voté le retour de la semaine à 4 jours.

La semaine du 8 janvier 2018, Madame Brigitte DELAUZUN, Directrice de l'Ecole Publique a pris contact avec Madame Emilie BOCQUIER afin de l'informer qu'un modificatif sera apporté au compte rendu du dernier conseil d'école, suite à la demande de l'Inspecteur Académique, qui souhaite que le détail de ce vote y soit inscrit. Madame Emilie BOCQUIER et Madame Carine MIGNÉ, toutes deux représentantes de la Commune lors du vote, se sont abstenues afin de rester neutres et s'exprimer dans le cadre du conseil municipal, dans l'application ou non de la Réforme des Rythmes Scolaires.

Monsieur le Maire salue le remarquable travail effectué par Madame Emilie BOCQUIER, les élus concernés et les animateurs. Il suivra l'avis du Conseil d'Ecole. Il regrette l'abandon des TAP, non obligatoires, car ils permettaient une ouverture vers l'extérieur, l'application d'activités diverses, variées et de qualité.

Il souligne qu'en revanche les coûts ne pourront plus être les mêmes dans le cadre d'activités non aidées. Il remercie également le Comité de Pilotage malgré la faible fréquentation d'une partie ses membres.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable quant au retour de la semaine d'école à 4 jours à la rentrée scolaire 2018/2019.

Résultat du vote à main levée : 19 votants, 17 pour, 2 abstentions.

Monsieur Malik RABIA regrette que cette réforme ait été imposée aux écoles publiques et non pas à l'ensemble des écoles (privées et publiques). Cela a eu pour conséquence de créer une différence entre ces deux écoles. Aucune étude n'avait été faite en amont pour la mise en place de cette réforme et de son bien fondé. Monsieur le Maire partage cet avis, avec d'autres, en rappelant qu'il appartenait aux écoles privées d'y adhérer ou non.

Madame Emilie BOCQUIER informe l'Assemblée des conséquences de ce retour de la semaine à 4 jours :

- les activités qui étaient au préalable proposées lors des TAP seront dans la mesure du possible poursuivies et mises en place aux Loustics. Seulement, la Commune ne percevra plus aucune aide de l'Etat,
- les taux d'encadrement qui étaient allégés grâce à la mise en place du PEDT vont revenir à la normale,
- l'accueil du mercredi matin va être à revoir,

Madame Emilie BOCQUIER informe l'Assemblée de la nécessité de revoir les horaires notamment en ce qui concerne la cantine, puisque ce sont aujourd'hui plus de 250 enfants qui utilisent ce service. Des difficultés de gestion se font de plus en plus sentir.

Madame Emilie BOCQUIER présente également à l'Assemblée le mail reçu courant novembre 2017 du Conseil Régional des Pays de la Loire concernant le maintien ou non des Rythmes Scolaires à la rentrée 2018/2019. Les modifications d'entrée et de sortie de cours des élèves peuvent avoir des impacts conséquents sur l'organisation des transports scolaires primaires. Tout changement nécessite donc une étude technique au cas par cas le plus en amont possible. De plus, une réflexion est en cours avec les deux directions d'école pour réaménager les horaires afin de favoriser une bonne fluidité au niveau du futur parking mutualisé des écoles. La Région demande une réponse courant janvier 2018.

La réponse étant urgente, Madame Emilie BOCQUIER rencontrera les directeurs des deux écoles, ainsi que les représentants du Comité de Cantine, la semaine prochaine.

↳ 6 – PÔLE SCOLAIRE

➤ 6-1 Pôle Scolaire – Choix de l'assureur

Dans le cadre des travaux de construction du Pôle Scolaire, vu le rapport d'analyse des offres adressé par Vendée Expansion de la Roche-sur-Yon, le Conseil Municipal accepte l'offre de SMABTP de la Roche-Sur-Yon pour **un montant total de cotisation de 29 060,75 € TTC, pour un marché estimé à 35 258,00 €.**

Résultat du vote à main levée : 19 votants, 17 pour, 2 contre.

↳ 7 - DIVERS

➤ 7-1 PLU – Modification et révision

Monsieur Jean-Claude rappelle à l'Assemblée que la révision accélérée et la modification n°2 du PLU ont été approuvées en séance du 14 Septembre 2017 par le Conseil Communautaire Challans Gois

Communauté. Suite à l'enquête publique, le commissaire-enquêteur avait émis un avis favorable, avis qui a été suivi par le Préfet.

Il rappelle également les points sur lesquels portent les modifications :

❖ **Modification n°2**

- La traduction de la ZAC dans le PLU par la création d'un sous-zonage UAz et la suppression de deux emplacements réservés,
- La mise en place d'une protection des linéaires commerciaux sur le centre-bourg,
- La correction d'erreurs matérielles pour inscrire le village du Bignon en Nh2 et les secteurs de la Delphinière au Nord, du Moulin de la Rouairie et de la Vallée du Grand Quarteron au Sud,
- Des ajustements mineurs du règlement écrit et graphique :
 - modifier l'article 1AUlc pour exclure le camping de Bellevue des obligations de raccordement à l'assainissement collectif,
 - modifier l'article 2AUh2 pour autoriser les travaux d'affouillement et le stockage temporaire de matériaux des ateliers municipaux (gravats),
- Levée de la zone non aedificandi en zone A (Vallée du Quarteron)

❖ **Révision accélérée**

- L'extension de la carrière « les Sablières » et le stockage de feux d'artifice au cœur de ce site. S'agissant du même site et d'un même demandeur cherchant à diversifier son activité.

NB : l'extension de l'activité de la carrière de sable est prévue sur la façade Ouest de l'actuelle zone d'extraction, entre les villages du Chatelier et du Moulin de la Rouairie. Le stockage des produits d'artifice est envisagé sur le secteur de la Noue, au cœur de la carrière.

Monsieur Malik RABIA demande quand aura lieu la prochaine modification du PLU ?

Monsieur Jean-Claude BIRON répond que toutes les procédures en cours iront jusqu'au bout. Il précise par ailleurs, qu'il serait préférable qu'aucune modification et/ou révision soient lancées tant que le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) ne sera pas approuvé, en principe en 2020. Cependant, les Ligneronnais peuvent toujours déposer leurs demandes en Mairie, qui seront par la suite relayées au service « Aménagement » de l'Intercommunalité, service en charge de l'élaboration du PLUI.

➤ **7-2 Rue de l'Ermitage – Conventions de servitudes de passage de canalisations d'eaux pluviales**

Monsieur Jean-Claude BIRON informe l'Assemblée des bonnes nouvelles, à savoir la signature des deux conventions de servitudes de passages de canalisations des réseaux E.P. L'échéancier des travaux sera transmis le mercredi 21 janvier 2018 et le plan de désamiantage courant février 2018.

➤ **7-3 Point sur les affaires juridiques**

❖ **SCI La Sigonnière**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que **le jugement du Tribunal Administratif nous rendait justice** et condamnait la SCI La Sigonnière au versement de 3 537,37 € de dommages et intérêts. En 2017, la SCI a pris contact avec la Direction des Finances Publiques de Challans afin de mensualiser le paiement à raison de 211,71 €, la dernière échéance ayant lieu en novembre 2018.

Monsieur le Maire précise que la commune a réglé dans les délais ses frais d'avocat en 2017 et que le bilan négatif de cette affaire s'élève à 5 805,79 € (9 343,16 € - 3 537,37 €) pour la commune.

❖ **Pôle Scolaire**

Après le jugement qui a été délivré en Mai 2016, le propriétaire a interjeté appel dont le jugement a été rendu le 9 novembre dernier. **Le juge a ainsi suivi notre position ainsi que celle du rapporteur public.** Monsieur le Maire fait une synthèse du jugement, accessible au public, dans lequel l'intérêt général est très nettement démontré à tous les niveaux : pertinence du lieu et l'absence d'alternative, économies à réaliser et améliorations des conditions pour les élèves et les enseignants. Notre demande d'indemnité n'a cependant pas été suivie d'effet. A ce jour et à notre connaissance, aucun appel n'a été interjeté sur le dernier jugement rendu le 9 novembre 2017.

Monsieur le Maire rappelle les frais engagés par la Commune pour cette affaire :

- 5 758 € pour Vendée Expansion (négociateur foncier),

- 2 576,20 € pour Atlantis Juris (cabinet d'avocats)

Soit un total de 8 334,20 €.

❖ CADA

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que Messieurs Malik RABIA et Henri de la ROCHE SAINT ANDRÉ ont envoyé un courrier à la CADA le 6 Juin 2017 afin de les informer de la non-transmission par Monsieur le Maire d'un document qui permettait de confirmer la faisabilité des travaux entrepris par Monsieur Marc MOLLE sans occasionner de gêne à la SAUR pour l'entretien de la lagune de Beauséjour.

Monsieur le Maire s'étonne et précise que le document demandé avait pourtant été mis le 27 mai 2017 dans le casier de Monsieur Henri de la ROCHE ST ANDRÉ. Ce dernier confirme l'avoir en effet vu mais après l'envoi du courrier et en avoir informé la CADA. Monsieur le Maire regrette et constate pourtant que cette procédure a été poursuivie. **La CADA a déclaré sans objet la demande d'avis le 3 octobre 2017.**

Il en profite pour inviter tous les conseillers à regarder régulièrement leur casier afin d'éviter d'autre malentendu de ce genre.

Monsieur le Maire demande par ailleurs à Monsieur Malik RABIA, pourquoi et sur quel motif il a porté plainte au même titre que Monsieur Henri de la ROCHE ST ANDRÉ, alors qu'il n'avait fait aucune demande de ce document auprès du service administratif de la Mairie ou de Monsieur le Maire. Monsieur Malik RABIA répond qu'il avait le droit de co-signer ce courrier.

Monsieur le Maire se contentera du fait que Monsieur Malik RABIA reconnaît ne l'avoir jamais sollicité sur cette affaire et n'engagera pas de poursuites à son encontre. Il précise qu'il passe trop de temps sur ce genre d'affaires, heureusement déclarés sans suite, au détriment des intérêts de la commune.

➤ 7-4 Point sur les subventions

Monsieur le Maire présente les tableaux suivants :

STATION D'EPURATION

| Organisme | Date de l'accord | Montant accordé de la subvention | Montant reçu au 15-01-2018 |
|------------------------------------|-----------------------------------------------|----------------------------------|----------------------------|
| Conseil Départemental de la Vendée | 3 Janvier 2017 | 85 668.00 € | 25 700,40 € |
| Agence de l'Eau Loire-Bretagne | En attente Demande faite le 8 Mars 2017 | / | / |

POLE SCOLAIRE

| Organisme | Montant accordé de la subvention | Montant reçu au 15-01-2018 |
|---------------------------|----------------------------------|-----------------------------------|
| DETR 2017 | 200 000 € | 60 000,00 € |
| DETR 2016 | 300 000 € | 90 000,00 € |
| Région 2013 | 100 000 € | 30 000,00 € |
| Région 2017 | 100 000 € | 30 000,00 € |
| Réserve Parlementaire | 10 000 € | 3 152,32 € |
| Contrat Vendée Territoire | 395 178 € | en attente validation budget 2018 |
| CdC Pays de Palluau | 30 161 € | 30 161 € |
| CAF | 92 000 € | 0 € |
| TOTAL | 1 227 339 € | 243 313,32 € |
| | | ≈ 20% |

➤ **7-5 Devenir des bâtiments communaux laissés vacants**

Cette réflexion concerne les bâtiments de l'École Publique « Arc-en-Ciel » et de l'Accueil Périscolaire et Centre de Loisirs « Les Loustics ».

En réunion de bureau, 3 adjoints se sont portés volontaires pour porter cette réflexion. Monsieur le Maire sollicite d'autres élus et d'autres Ligneronnais. Madame Marie-Ange FOUQUET, Madame Isabelle AVERTY et Monsieur Florent JOURDAN décident d'intégrer ce groupe de travail.

➤ **7-6 Galette personnel / élus**

Monsieur le Maire rappelle que la galette élus / personnel aura lieu le mercredi 21 janvier 2018 à 18h30 en Mairie.

Il rappelle également que la Cérémonie des Vœux se tiendra cette semaine, vendredi 19 janvier à 19h00 à la salle polyvalente.

➤ **7-7 Dates à retenir – Préparation de budget**

Monsieur Michel QUAIREAU prend la parole et informe les vice-présidents de commission et les membres de la Commission Finance des dates à retenir pour la préparation du budget 2018 :

- 15 Février 2018 à 18h30 : analyse et bilan 2017,
- 7 mars 2018 à 18h30 : budget de fonctionnement,
- 21 mars 2018 à 18h30 : budget de fonctionnement et d'investissement.

Pour extrait,
Affiché le 23 Janvier 2018
Le Maire, Thierry RICHARDEAU

